

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 janvier 2020

## CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2583)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par  
Mme Lorho

-----

**AVANT L'ARTICLE PREMIER**À la fin de l'intitulé du chapitre I<sup>er</sup>, substituer aux mots :

« haineux en ligne »

les mots :

« ne correspondant pas aux standards de la communauté ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La haine n'a pas de définition juridique. C'est une notion morale subjective qu'il ne nous appartient pas de définir. Le législateur n'est pas détenteur de la vérité universelle ni plus de l'infaillible distinction entre ce qui est bien et mal.